

## PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 6 février 2025

Désignation du secrétaire de séance : Sylvette LACOMBE

Ouverture de la séance à 18h

Présents : Karin BÉGÉ, Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Sébastien FORESTIER, Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Jacky MARTIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA,  
Absents excusés : Élise VINCENOT-DUPRÉ donne procuration à Sylvette LACOMBE, Laurent CHARBONNIER à Karin BÉGÉ

Absente : Audrey BERNARD

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ajout, à l'ordre du jour, d'une délibération relative au déménagement de la Mairie.

### Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024
- Délibération relative à l'autorisation du Maire (*engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement*) - Budget M57
- Délibération relative à la mise en œuvre d'une étude environnementale sur la zone de la Boissière
- Délibération relative à la demande de subvention DSIL /DETR 2025 (Bâtiment annexe salle culturelle)
- Délibération relative à la demande de subvention auprès du CD30 pour équipement de la bibliothèque
- Délibération relative à l'approbation du rapport triennal sur l'artificialisation des sols
- Délibération relative au Rapport de la CLETC du 11.12.2024
- Délibération relative au vote de l'attribution de compensation des communes
- Délibération relative à une demande d'aide pour une classe transplantée
- Délibération relative à des remboursements de frais SACEM et diffusion cinéma
- Délibération relative à la révision du loyer d'un appartement communal
- Délibération relative au déménagement de la Mairie
- Questions diverses

### Délibération 2025. 001 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 12.12.2024. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

**Vote POUR à l'unanimité**

### Délibération 2025. 002 Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Le Maire rappelle que, jusqu'à l'adoption du budget 2025, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **233 600.34 €**

**Vote POUR à l'unanimité**

### Délibération 2025. 003 Étude environnementale sur le quartier de la Boissière

Le Maire rappelle le projet d'aménagement des parcelles de la Boissière en 8 lots constructibles et un parcours de santé, ainsi que la somme investie pour l'achat des parcelles. Afin d'avancer, le projet nécessite un diagnostic écologique obligatoire : il convient de vérifier l'inventaire floristique et faunistique. Le montant de l'étude s'élèverait à un maximum de 15 400 €, prix maximum mais il faut passer par cette étape. D. Ratto-Crépin fait remarquer que le bureau d'étude aurait pu être cohérent quant à son envoi du rapport à la DREAL en prévoyant l'étude printanière demandée (faune et flore différentes)

**Vote POUR à la majorité (1 abstention D. Ratto-Crépin)**

### Délibération 2025.004 Demande de subvention DSIL /DETR 2025 (Bâtiment annexe salle culturelle)

Le Maire explique que l'État demande de redéposer le dossier pour 2025 (rejeté en 2024), avec de nouvelles orientations budgétaires revues à la baisse (aide à hauteur de 20%), et, en conséquence, de modifier le montant de la demande de subvention,.

Et de présenter un nouveau plan de financement, soit :

- <b>En dépense :</b> .....	<b>143 101€</b>
- <b>En recettes :</b>	
DETR/DSIL 2025 .....	28 620€
FRI (Région) .....	21 000€
CD 30 (contrat territorial).....	36 275€
Autofinancement.....	57 206€
Total.....	<b>143 101€</b>

J. Martin demande si un emprunt sera nécessaire. NON, vu le montant de la somme de 57 206€ qui sera prise sur les fonds propres.

**Vote POUR à l'unanimité**

### Délibération 2025.005 Demande de subventions auprès du CD30 pour rééquiper la bibliothèque

Le Maire précise l'ensemble des travaux réalisés pour réhabiliter la bibliothèque et la rendre aux normes.

Le matériel (matériel ou tables ou chaises) en bois doit être proscrit. La température doit être maintenue à 18°. La demande de reprise des tournées du bibliobus a été faite. Les livres ont été rapatriés du bâtiment de l'ex-CCPC vers la bibliothèque par nos agents. Merci à eux.

Il présente le dossier de demande d'aide (subvention à hauteur de 80%) auprès du Conseil Départemental (politique de la Direction du Livre et de la Lecture) pour l'achat de mobilier :

**Dépenses :** ..... 2626.24 € HT

**Recettes :** DLL ..... 2100 €

Commune ..... 526.24 €

**Vote POUR à l'unanimité**

### Délibération 2025.006 Approbation du rapport triennal sur l'artificialisation des sols

Le Maire rappelle la délibération 2024.046 approuvant la réalisation du rapport triennal de l'artificialisation des sols par l'agence d'urbanisme Nîmoise et Alésienne, en convention avec la CCPC (mutualisation). Le rapport établi a été adressé à l'ensemble des conseillers qui doivent l'adopter. Le Maire indique que les 1,2 hectares consommés révèlent la réaction des propriétaires qui, informés de la révision du PLU, ont fait valoir leur droit à construire sur le PLU actuel car plus tard ce sera impossible. Il faut noter l'honnêteté de la commune d'informer les propriétaires.

**Vote POUR à l'unanimité**

### **Délibération 2025.007 Rapport de la CLETC (Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges) de la communauté de communes du Piémont Cévenol**

Suite à la restitution de la compétence promotion touristique à la commune de Sauve, la CLETC a rendu un rapport en date du 11/12/2024 et ses conclusions sur l'évaluation financière de l'attribution de compensation liée à cette restitution. La commune de Sauve va récupérer sa compétence Promotion Tourisme, et son attribution de compensation en sera augmentée.

Le conseil doit approuver (ou pas) ce rapport. Les conseillers ont été destinataires de ce rapport, joint à la délibération.

**Vote POUR à l'unanimité**

### **Délibération 2025.008 Attribution de compensation définitive des communes membres de la CCPC**

Après l'approbation du rapport de la CLETC du 11 12 2024 relatif à l'attribution de compensation liée à la restitution de la compétence promotion touristique à la commune de Sauve (environ 60 000€), le conseil doit se prononcer sur l'attribution de compensation définitive des communes membres de la CCPC. Les conseillers ont été destinataires de ce tableau d'attribution, joint à la délibération.

**Vote POUR à l'unanimité**

### **Délibération 2025.009 Aide Classe transplantée**

Le Maire expose la demande de la directrice de l'école publique pour une aide à une classe transplantée du 10 au 13 juin 2025 au centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap. Chaque année, à tour de rôle, et selon la volonté de l'enseignant, une classe de l'école demande ce dispositif. Plusieurs conseillers demandent une augmentation du montant de cette aide qui n'a pas été réévaluée depuis plus de 10 ans (jusqu'à 50€). Une aide de 60€ est proposée pour les 18 élèves de la classe demeurant à Monoblet.

**Vote POUR à l'unanimité**

*(A noter que Lydie Viala et Jacky Martin ne prennent pas part au vote étant parent et grand parent d'élèves de la classe concernée)*

### **Délibération 2025.010 Remboursement SACEM et diffusion Cinéma**

Le Maire propose de reverser 742,32€ à l'association ÉCHO des ARTS, somme correspondant aux factures acquittées de frais SACEM pour les spectacles programmés au cours de l'année 2024, et à deux projections cinématographiques.

**Vote POUR à l'unanimité**

### **Délibération 2025.011 Révision du loyer d'un appartement communal**

Le maire présente le départ de la locataire occupant l'un des appartements de la « maison Terrisse » sis 30 Rue des Fontaines à Monoblet, au 31 janvier 2025. De petits travaux de rénovation vont y être effectués en régie interne. Il propose que le loyer soit revalorisé à 430€ à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025 (400€ jusque là). K. Bégé demande la superficie : 67m<sup>2</sup>.

Il est question des travaux nécessaires à nos locations : gouttières à Valestalière (Auberge), à la maison Novis, et aux anciens vestiaires. Le Maire souligne que des travaux de maintenance sont régulièrement effectués sur les bâtiments communaux.

**Vote POUR à l'unanimité**

## Délibération 2025.012 Déménagement de la Mairie

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le transfert du secrétariat de mairie et la salle de conseil dans les nouveaux locaux de la Mairie, suite à l'acquisition du bâtiment annexe de la CCPC situé 73 rue Max Olivier Lacamp à Monoblet. Le déménagement est fixé le 11 mars 2025. D. Ratto-Crépin précise que le service des Archives Départementales a autorisé que les archives de la commune restent dans leurs salles dédiées de la mairie actuelle. En déménageant le numéro SIRET de la commune va changer. Le Maire, sur demande de J. Martin, rappelle le prix d'acquisition de ce bâtiment : 222000€ + 4500€ de frais notariés. Plusieurs travaux et équipements sont à prévoir : ouverture du bureau de la secrétaire dans le hall d'accueil, quelques problèmes d'humidité à régler, connexion à la fibre, fronton « Mairie », porte-drapeau, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déplacer le secrétariat de mairie et la salle du conseil dans le nouveau bâtiment de la Mairie située 73 rue Max Olivier Lacamp à Monoblet.

**Vote POUR à l'unanimité**

### Questions diverses : Projet Habitat inclusif à Monoblet

Rappel : L'habitat inclusif est un concept d'habitat pour personnes âgées et/ou handicapées similaire aux "Maisons en partage" néanmoins, dans les projets d'habitats en partage il n'y a pas de reste à charge pour la commune ou le résident contrairement aux "maisons en partage".

Il s'agit de logements (résidence principale) destinés aux personnes âgées (+65ans) et aux personnes en situation de handicap. Il est constitué de plusieurs appartements d'environ 40m<sup>2</sup> en RDC avec un espace commun. Il doit être situé en centre bourg et sa construction doit répondre aux impératifs écologiques. La spécificité de cet habitat réside dans l'emploi d'un.e AVP\* par la commune (emploi financé par l'État et le département).

\*Aide à la Vie Partagée > animation/ coordination

Une première rencontre et visite du centre de Monoblet a eu lieu en 2024 avec le bailleur SEMIGA (Mme Rouchon) et leur architecte en charge de ce type de projet (M. Tranchant).

Lors de cette visite c'est le terrain face à la maison médicale (actuel jardin d'enfants) qui a été repéré.

Mise à jour janvier 2025 : L'architecte a présenté l'étude de capacité du foncier à la Semiga (tenant compte du PLU actuel). Les conclusions nous seront transmises très prochainement.

En fonction de la faisabilité du projet, une visite de l'habitat inclusif réalisé à Congénies nous sera proposée.

*L'ordre du jour étant épuisé,*

*Mr le Maire lève la séance à 19h10*